

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES
Pour les TPE / PME Parisiennes
Depuis le 1^{er} juin 2020

Lettre d'Information n°5, Octobre 2020

Vous êtes dirigeant d'une TPE / PME parisienne ?

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de la **Construction**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**
- des **Services à la personne et de l'aide à domicile**

Vous avez besoin d'un premier conseil pour gérer les conséquences de l'évolution de votre activité dans le contexte de la crise sanitaire, pour recruter, former, gérer vos salariés au quotidien, mieux connaître vos obligations légales en matière de droit du travail...

Nous vous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans votre entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien** pour répondre à vos questions spécifiques
- Des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique particulière avec un expert, des **petits-déjeuners** d'information qui vous permettront de partager vos interrogations et d'échanger entre pairs, des **visioconférences** pour vous professionnaliser à distance
- Des **ressources** en ligne : [Epec.paris](https://epec.paris) - [Service d'appui RH aux TPE / PME](#)



Financé et labellisé par l'Etat
Gratuit pour les entreprises

Votre contact EPEC

Nathalie Roux
nathalie.roux@epec.paris
07 56 00 94 37

ACTUALITES

SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES

9 octobre 2020 : atelier **Conseils pratiques pour prévenir le risque infectieux dans le secteur de l'aide à domicile**, organisé en partenariat avec la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France. **Notre article** consacré à l'événement dont les questions posées et réponses apportées aux entreprises. [Lien Article atelier CRAMIF](#)

26 octobre 2020 : session d'information **Fonds Résilience et Fonds de solidarité : présentation, critères d'éligibilité, modalités pratiques et échange avec les entreprises**, organisée en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France et Paris Initiative Entreprise. **Notre article** consacré à l'événement dont les questions posées et réponses apportées aux entreprises. [Lien Article session d'information CRIF PIE](#)

ACTUALITES

SOUTIEN AUX TPE / PME EN CONTEXTE DE CRISE COVID-19

Confinement 2 : nouvelles mesures de soutien économiques et RH aux TPE / PME à compter du 1^{er} novembre 2020 : pour limiter la propagation du virus COVID-19, le Gouvernement a décidé un nouveau confinement à compter du 29 octobre 2020 à minuit dont la fermeture administrative des petites entreprises dites non essentielles à la vie de la Nation. Pour soutenir économiquement les commerces et les autres petites entreprises (jusqu'à 50 salariés) qui seront fermés administrativement, le Gouvernement a renforcé les mesures de soutien économique et RH mises en place au printemps 2020 et proposé un nouveau dispositif fiscal à l'attention des propriétaires d'immobilier d'entreprises. Des mesures concernent aussi des entreprises (de moins de 50 salariés) qui resteraient ouvertes mais connaîtraient une baisse de chiffre d'affaires supérieure à 50 %. **Le détail des mesures dans notre article.** [Lien Article Confinement 2 : nouvelles mesures de soutien aux TPE / PME](#)

Prêt participatif direct de l'État : pour des entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas obtenu une solution de financement satisfaisante auprès des réseaux bancaires, notamment un Prêt garanti par l'Etat. [Lien Prêt participatif de l'Etat](#)

Report exceptionnel des échéances fiscales et sociales : la DGFIP et le réseau des Urssaf mettent en place des mesures exceptionnelles de report des échéances fiscales et sociales pour accompagner les entreprises concernées. [Lien Report d'échéances à octobre 2020](#)

Commerçant, artisan, entreprise culturelle, de la mode, des métiers d'art et du design, jeune entreprise innovante, profession libérale, structure de l'économie sociale et solidaire : l'appel à projets de la **Ville de Paris « Relancer mon entreprise autrement » prolongé jusqu'au 13 novembre 2020**. Jusqu'à 50.000 euros par lauréat pour réaliser des travaux d'adaptation ou de modernisation des locaux d'activités en vue de les conformer aux nouvelles contraintes sanitaires ou aux enjeux de la transition écologique. [Lien AAP "Relancer mon entreprise autrement"](#)

Votre contact EPEC

Nathalie Roux
nathalie.roux@epec.paris
07 56 00 94 37